



DÉFI SPORTIF
ALTERGO
40^e

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Défi sportif AlterGo 2023

Règlements des sports scolaires



TABLE DES MATIÈRES

1.	PRINCIPES ET VALEURS	3
2.	LES SPORTS & LES INSCRIPTIONS	4
2.1.	Les sports	4
2.1.1.	Sports individuels	4
2.1.2.	Sports collectifs	4
2.2.	Plateforme d'inscription	4
2.3.	Modalité d'inscription	4
2.3.1.	Limite d'inscription pour les sports individuels	5
2.3.2.	Limite d'inscription pour les sports collectifs	6
2.4.	Frais d'inscription	8
2.4.1	Frais d'inscription pour les épreuves individuelles	8
2.4.2.	Frais d'inscription pour les épreuves collectives	9
3.	CRITÈRES D'ADMISSION	10
4.	DIVISIONS	11
5.	PRÉ-REQUIS & ENGAGEMENTS	11
5.1.	Pour les représentants d'écoles	11
5.1.1.	Webinaire	11
5.1.2.	Règlement des sports	11
5.2.	Pour les jeunes athlètes	12
6.	HORAIRE DES COMPÉTITIONS	13
6.	RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX	14
6.1.	Résultats & Remise des médailles	14
6.2.	Retards	14
6.2.1.	Épreuves individuelles	14
6.2.2.	Épreuves collectives	15
6.3.	Code vestimentaire en vigueur	15
6.4.	Accompagnateurs	15
6.5.	Cas de disqualifications	16
6.5.1.	Non-respect des critères d'admissions	16
6.5.2.	Non équité des joueurs	16
7.	PROGRAMME DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORT ET HÉBERGEMENT	
	16	

1. PRINCIPES ET VALEURS

Cette compétition s'adresse aux jeunes athlètes ayant des limitations fonctionnelles et qui n'ont pas l'opportunité de jouer au civil régulier et /ou dans le Réseau du Sport Étudiant du Québec (RSEQ) non-inclusif

La participation des écoles au Défi sportif AlterGo doit se faire dans un contexte de camaraderie et de saine compétition. Bien que des rencontres à caractère sportif amènent les jeunes athlètes à se dépasser, l'aspect participatif demeure l'élément primordial des compétitions.

Le mot clé : Respect

La participation des athlètes au volet du sport scolaire doit se faire dans le respect et dans l'acceptation des différences de chacun. Elle doit favoriser un temps de jeu équitable pour tous les jeunes.

Il est primordial de se rappeler que ces jeunes sont en apprentissage constant concernant les consignes, les règlements et le respect envers les autres.

Le Défi sportif AlterGo est un événement où les jeunes ont l'occasion de participer à un événement compétitif dans un contexte amical et de vivre des expériences uniques qui resteront gravées dans leur mémoire.

Le principe d'équité envers tous est de mise.

2. LES SPORTS & LES INSCRIPTIONS

2.1. Les sports

2.1.1. Sports individuels

1. Athlétisme
2. Mini-marathon (11 épreuves)
3. Gymnastique Rythmique
4. Natation (5 épreuves)
5. Boccia
6. Circuit fonctionnel

2.1.2. Sports collectifs

7. Hockey balle
8. Soccer
9. Baseball

2.2. Plateforme d'inscription

Les inscriptions doivent se faire via la [plateforme d'inscription](#). Chaque école est responsable de ses inscriptions.

2.3. Modalité d'inscription

Chaque école peut inscrire un **nombre limité d'élèves par sport et par épreuves** (se référer tableaux ci-dessous).

Chaque jeune athlète peut participer au **maximum à 4 épreuves individuelles ou collectives**. À l'exception du mini-marathon qui n'est pas inclut dans ces épreuves.

S'il y a une seule inscription pour une épreuve, elle sera annulée. L'athlète aura la chance de se réinscrire dans une autre épreuve.

S'il y a une seule inscription dans une division, l'athlète sera automatiquement inscrit dans la division la plus appropriée à la sienne.

2.3.1. Limite d'inscription pour les sports individuels

NIVEAU	ATHLÉTISME*	MINI-MARATHON*	BOCCIA	CIRCUIT FONCTIONNEL	GYMNASTIQUE RYTHMIQUE*	NATATION*
Primaire	8 athlètes/épreuve	Pas de limite	12 athlètes	8 athlètes	8 athlètes/épreuve	8 athlètes/épreuve
Secondaire	8 athlètes/épreuve	Pas de limite	12 athlètes	8 athlètes	8 athlètes/épreuve	8 athlètes/épreuve

* Il n'y a pas de limite d'inscription pour les jeunes athlètes avec handicap physique.

2.3.2. Limite d'inscription pour les sports collectifs

HOCKEY BALLE				
NIVEAU	TERRAIN	NOMBRE DE JOUEUR SUR LE TERRAIN	NOMBRE DE JOUEUR MAXIMUM /ÉQUIPE	NOMBRE MAXIMUM D'ÉQUIPE/ DIVISION
Primaire	Intérieur	5 JOUEURS : 1 gardien de but 2 défenseurs 2 attaquants	13 joueurs	6 équipes
Secondaire	Intérieur	5 JOUEURS : 1 gardien de but 2 défenseurs 2 attaquants	13 joueurs	Division A, B, C : 8 équipes Divisions AA et D : 4 équipes

SOCCER				
NIVEAU	TERRAIN	NOMBRE DE JOUEUR SUR LE TERRAIN	NOMBRE DE JOUEUR MAXIMUM /ÉQUIPE	NOMBRE MAXIMUM D'ÉQUIPE/ DIVISION
Primaire	Intérieur	1 gardien de but 4 joueurs	13 joueurs	6 équipes
Secondaire	Extérieur	1 gardien de but 5 joueurs	13 joueurs	Division AA et D : 6 équipes Division A, B, C : 8 équipes

BASEBALL				
NIVEAU	TERRAIN	NOMBRE DE JOUEUR SUR LE TERRAIN	NOMBRE DE JOUEUR MAXIMUM /ÉQUIPE	NOMBRE MAXIMUM D'ÉQUIPE/ DIVISION
Primaire	Extérieur	6 joueurs	9 joueurs	4 équipes
Secondaire	Extérieur	6 joueurs	9 joueurs	4 équipes

Une école peut **inscrire un maximum d'une équipe par sport**. Cependant, une école desservant des étudiants au niveau primaire et secondaire peut inscrire une équipe par niveau.

Au niveau primaire et secondaire, un **minimum de 3 équipes par division** est requis; une équipe peut être changée de niveau à la discrétion des organisateurs du Défi sportif AlterGo.

Toute inscription supplémentaire sera placée sur une liste d'attente. S'il y a toujours des places disponibles pour la compétition suite à la période d'inscription de deux semaines, l'attribution de ces places se fera parmi toutes les équipes en attente par tirage au sort.

2.4. Frais d'inscription

2.4.1 Frais d'inscription pour les épreuves individuelles

FRAIS D'INSCRIPTION 2023 - ÉPREUVES INDIVIDUELLES			
DISCIPLINE	5 PREMIERS ATHLÈTES	6 AU 10 ^e ATHLÈTES	11 ^e ATHLÈTES ET +
Athlétisme	15 \$/ athlète	10 \$/ athlète	5 \$/ athlète
Circuit fonctionnel	15 \$/ athlète	10 \$/ athlète	5 \$/ athlète
Gymnastique rythmique	15 \$/ athlète	10 \$/ athlète	5 \$/ athlète
Mini-marathon	15 \$/ athlète	10 \$/ athlète	5 \$/ athlète
Natation	15 \$/ athlète	10 \$/ athlète	5 \$/ athlète
Boccia	15 \$/ athlète	10 \$/ athlète	5 \$/ athlète

Exemples:

- 4 athlètes = 60\$ (4x15\$)
- 7 athlètes = 95\$ (5x15\$)+(2x10\$)
- 18 athlètes = 165\$ (5x15\$)+(5x10\$)+(8x5\$)

2.4.2. Frais d'inscription pour les épreuves collectives

FRAIS D'INSCRIPTION 2023 – ÉPREUVES COLLECTIVES			
DISCIPLINE	1^{ère} ÉQUIPE	2^{ème} ÉQUIPE	3^{ème} ÉQUIPE
Baseball	200.00 \$	100.00 \$	50.00 \$
Hockey balle	200.00 \$	100.00 \$	50.00 \$
Soccer	200.00 \$	100.00 \$	50.00 \$

3. CRITÈRES D'ADMISSION

L'âge et la division des jeunes athlètes sont déterminés selon l'année de naissance en date du 1er janvier.

Les athlètes sont divisés en :

- Deux niveaux : primaire et secondaire
- Cinq catégories : novice, benjamin, cadet et adulte.

CATÉGORIE	NIVEAU	ÂGE*	ANNÉE DE NAISSANCE**
Novice	Primaire	5 à 8 ans	2015 to 2018
Benjamin	Primaire	9 à 12 ans	2010 to 2014
Cadet	Secondaire	13 à 15 ans	2008 to 2010
Juvenille	Secondaire	16 à 18 ans	2004 to 2007
Adulte	Secondaire	19 à 21 ans	*2001 to 2003

* L'âge d'un athlète est compté à partir du 1er janvier. Les élèves nés après le 30 juin 2001 sont admissibles.

**Exception : un participant de 13 ans qui fréquente toujours une institution primaire peut obtenir une dérogation et ainsi prendre part à la compétition avec ses camarades de classe).

En fonction du nombre d'écoles ou d'athlètes inscrits dans certaines épreuves, il est possible que des divisions soient prévues.

4. DIVISIONS

L'équipe du Défi sportif AlterGo a la responsabilité d'effectuer les divisions.

Une échelle de classement est disponible dans chaque document de règlements.

Les divisions sont établies selon les inscriptions, le nombre d'équipes, ainsi que les résultats de l'année précédente (s'il y a lieu). L'équipe du Défi sportif AlterGo se réserve un droit de regard sur la répartition des inscriptions.

En cas de doute, les écoles peuvent être évaluées avant l'événement par le coordonnateur de la programmation sportive et/ou un représentant du Défi sportif AlterGo.

5. PRÉ-REQUIS & ENGAGEMENTS

5.1. Pour les représentants d'écoles

5.1.1. Webinaire

Un représentant de chaque école doit visionner les webinaires (en direct ou en rediffusion). Ce webinaire présente l'organisation des sports scolaires lors du Défi sportif AlterGo.

5.1.2. Règlement des sports

Le représentant s'engage à transmettre les règlements des sports et toute autre information pertinente aux accompagnateurs de son établissement.

5.2. Pour les jeunes athlètes

Un athlète évoluant dans un niveau de compétition au civil régulier ou dans un réseau RSEQ régulier ne peut participer à aucune épreuve au Défi sportif AlterGo.

6. HORAIRE DES COMPÉTITIONS

Les compétitions auront lieu de 10h30 à 13h30. Précédé d'une cérémonie d'ouverture.

Les épreuves collectives de baseball, hockey balle et soccer pour le niveau secondaire auront lieu de 10 h 30 à 14 h 30.

	Vendredi 21 avril	Lundi 24 avril	Mardi 25 avril	Mercredi 26 avril	Jeudi 27 avril	Vendredi 28 avril
COMPLEXE SPORTIF CLAUDE-ROBILLARD						
Omnisport Sud		Athlétisme Avec handicap physique Primaire	Athlétisme Sans handicap physique Mal voyant Primaire	Hockey balle Primaire	Soccer Primaire	Slalom En fauteuil roulant Secondaire
Omnisport Nord		Slalom En fauteuil roulant Primaire	Athlétisme Sans handicap physique Primaire	Hockey balle Primaire	Soccer Primaire	Athlétisme Avec handicap physique Secondaire
Salle de judo		Gymnastique rythmique Secondaire		Gymnastique rythmique Primaire	Gymnastique rythmique Secondaire	Gymnastique rythmique Primaire
Piscine			Natation Secondaire			Natation Primaire
Piste d'athlétisme extérieur			Circuit fonctionnel Primaire		Athlétisme secondaire Sans handicap physique Secondaire	
Terrain balle-molle extérieur		Baseball Primaire B	Baseball Secondaire B			Baseball Secondaire A
Terrain synthétique extérieur		Soccer Secondaire C		Soccer Secondaire AA et A	Circuit fonctionnel Secondaire	Soccer Secondaire B et D
Terrain tennis extérieur			Baseball Primaire C	Baseball Secondaire C		
Michel-Normandin		Hockey balle Secondaire AA et D	Hockey balle Secondaire A	Hockey balle Secondaire B	Hockey balle Secondaire C	
ARÉNA MAURICE RICHARD	Boccia Primaire et Secondaire					
PARC JARRY	Mini-Marathon Primaire et Secondaire					



6. RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

DÉFI SPORTIF

ALTERGO 6.1. Résultats & Remise des médailles

40^e

Les résultats officiels sont sans appel et seront disponibles sur [le site web du Défi sportif AlterGo](#) au plus tard 24 heures après la compétition.

Pour les sports collectifs, les finales seront disputées selon la formule suivante :

1^{ère} position contre 2^{ème} position = or / argent

3^{ème} position contre 4^{ème} position = bronze / 4^{ème} place

Dans l'éventualité où le match pour la médaille de bronze ne peut avoir lieu pour des raisons hors de notre contrôle, l'équipe ayant terminé 3^{ème} position lors du tournoi se verra alors décerner la médaille de bronze. Pour un niveau n'ayant que 3 équipes, il n'y aura que les médailles d'or et d'argent.

6.2. Retards

6.2.1. Épreuves individuelles

Lors des compétitions individuelles, le jeune athlète est disqualifié s'il ne se présente pas à l'heure pour le début de son épreuve.

6.2.2. Épreuves collectives

Dans le cas des sports collectifs, une équipe bénéficie d'un sursis de 5 minutes lors de la première partie du tournoi et pourra ainsi disputer la rencontre selon le temps prévu à l'horaire.

L'horaire des matchs doit être respecté en tout temps. Le début des parties se fera à l'heure prévue et sera signalé par un timbre sonore. Une équipe absente du terrain à ce moment se verra attribuer une défaite. L'équipe adverse sera déclarée victorieuse et recevra le pointage défini dans les règlements spécifiques de chaque discipline.

6.3. Code vestimentaire en vigueur

La tenue sportive est obligatoire pour chaque participant et est fortement recommandé pour les intervenants et accompagnateurs. **Le port du jean est interdit chez les athlètes** sur les surfaces de compétitions.

Tous les participants d'une même école doivent porter un **chandail ou un dossard à l'effigie de leur école.**

Pour les **sports collectifs**, nous encourageons le port d'un uniforme d'équipe (exemple : short et t-shirt). Le port d'un chandail numéroté au dos est obligatoire pour les équipes de baseball, basketball, hockey balle et soccer.

6.4. Accompagnateurs

Le ratio d'accompagnateur minimum suggéré pour l'événement :

- Déficience intellectuelle : 1 pour 8 athlètes
- Déficience physique : 1 pour 5 athlètes

Veuillez prévoir des accompagnateurs masculins et féminins pour les vestiaires.

6.5. Cas de disqualifications

6.5.1. Non-respect des critères d'admissions

Un mauvais classement entraînera la disqualification de l'équipe.

6.5.2. Non équité des joueurs

Une équipe est tenue de **faire jouer tout son banc de manière équitable**. Les présences sur le jeu seront notées.

Le consultant en sport aura le droit de disqualifier une équipe qui ne respecte pas cette règle. Après un avertissement, l'équipe perdra donc la partie en cours.

7. PROGRAMME DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORT ET HÉBERGEMENT

Le Défi sportif AlterGo offre la possibilité aux établissements scolaires et aux centres de réadaptation de recevoir un remboursement pour une partie des frais de transport et/ou des coûts d'hébergement pour leur participation au Défi sportif AlterGo 2023.

Ce programme a pour but de supporter financièrement les établissements scolaires et centres de réadaptation en prenant en charge une partie des coûts liés aux frais de déplacements et d'hébergement pour que ces aspects ne représentent plus une contrainte majeure à la participation des jeunes athlètes au Défi sportif AlterGo.

Ainsi, tous les établissements scolaires et centres de réadaptation pourraient obtenir un remboursement partiel des frais **pour chaque autobus ou véhicule de location** et/ou frais **pour chaque location de chambre*** dans un hôtel officiel du Défi sportif AlterGo (liste disponible sur demande) pour un nombre conséquent de **participants** au volet scolaire du Défi sportif AlterGo 2023.

Une prise en charge d'au moins 20% de la ou des factures **avant les taxes** sera remboursée, après l'analyse des demandes et sous réserve de la disponibilité des fonds.

DÉPENSES ADMISSIBLES	DÉPENSES NON ADMISSIBLES
<ul style="list-style-type: none"> • Location d'un autobus scolaire • Location d'un autobus adapté • Location d'un véhicule • Location d'une chambre d'hôtel dans un hôtel officiel du Défi sportif AlterGo 	<ul style="list-style-type: none"> • Essence • Taxi • Location d'un autobus de luxe ou de type voyageur • Repas • Airbnb • Suite de luxe

Veillez noter que ces remboursements ne sont que pour le transport et/ou l'hébergement des athlètes ainsi que de leurs accompagnateurs. Seules les nuits précédant et suivant la ou les journées de compétition au(x)quelle(s) l'école participe pourront être remboursées.

*Une école doit parcourir un **minimum de 200 km à l'aller et au retour** pour pouvoir demander un remboursement pour l'hébergement.

Le Défi sportif AlterGo se réserve le droit de refuser certaines demandes jugées excessives.

Vous pouvez télécharger le formulaire de demande de remboursement : [ici](#).



Dernière mise à jour : le 16 décembre 2022

Elsa Schmitt
Coordonnatrice, sports scolaires et développement
514 933-2739, ext. 215
elsas@altergo.ca

defisportif.com

